

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RM/vg

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 02 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 3 et 11 mai 2010
2. 6088 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2008-2009)
 - Rapporteur : Monsieur Camille Gira
 - Examen de projets de motion
3. Pétition n° 298 pour la protection et la sauvegarde du Parc Gerlache à Differdange, parc classé en zone verte suivant le PAG
 - Examen de la pétition et décision quant à sa recevabilité
4. Examen des pétitions en suspens
5. Organisation pratique de la visite auprès du Petitionsausschuss à Berlin
6. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Claude Haagen (remplaçant M. Marc Angel), M. Mill Majerus,

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Christine Doerner, M. André Hoffmann, M. Ali Kaes

*

Présidence : M. Camille Gira, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 3 et 11 mai 2010

Les projets de procès-verbal des réunions des 3 et 11 mai 2010 sont adoptés.

2. 6088 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2008-2009)

Les membres de la Commission des Pétitions examinent les trois projets de motion rédigés par Monsieur le Président-Rapporteur et repris en annexe 1 du présent procès-verbal. Ces trois propositions concernent respectivement la problématique des communes, de la planification du personnel au sein de la Fonction publique et de la réforme administrative.

Le groupe parlementaire CSV constate que les projets de motion rédigés par Monsieur le Président-Rapporteur reflètent fidèlement les discussions qui ont eu lieu au cours des réunions de la Commission. Dans un souci de circonspection, il souhaiterait cependant fusionner les trois textes en un seul. A cet égard, il propose une version amendée de projet de motion (voir annexe 2 du présent procès-verbal). Le groupe parlementaire LSAP rejoint cette position.

Le groupe parlementaire DP se déclare d'accord avec les documents soumis par Monsieur le Président-Rapporteur, car ils reflètent parfaitement les discussions qui ont eu lieu au cours des réunions de la Commission. Par contre, il estime que le projet de motion proposé par le groupe CSV manque de substance et ne reproduit pas les débats de la commission parlementaire.

Après un bref échange de vues, les membres de la Commission des Pétitions décident de tenter de trouver un compromis en la matière. Ainsi, étant donné que le débat d'orientation n'aura lieu en séance publique qu'au cours de la dernière semaine du mois de juin, ils décident d'organiser une nouvelle réunion pour retravailler la formulation des projets de motion.

Les représentants des deux partis de la majorité se concerteront et feront parvenir une nouvelle proposition avant ladite réunion.

3. Pétition n° 298 pour la protection et la sauvegarde du Parc Gerlache à Differdange, parc classé en zone verte suivant le PAG

Les membres de la Commission examinent la pétition sous rubrique ainsi que la prise de position afférente de la commune de Differdange. Ils se déclarent incompétents en la matière, car la pétition traite d'une affaire purement communale.

Un courrier sera envoyé aux pétitionnaires pour les informer du renvoi de la pétition à l'administration communale de Differdange.

4. Examen des pétitions en suspens

Après avoir examiné le tableau des pétitions en suspens (voir annexe 3), les membres de la commission prennent les décisions suivantes :

- concernant la pétition n°273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux lacs de la Haute-Sûre, un courrier de rappel sera adressé au Ministère du Développement durable et des Infrastructures ;
- la pétition n°278 concernant la fermeture éventuelle des bureaux des Postes à Rambrouch sera clôturée car devenue sans objet ;
- pour ce qui est de la pétition n°279 concernant la sauvegarde du diplôme d'ingénieur industriel, il avait été établi en avril 2007 lors d'une entrevue de la Commission des Pétitions avec Monsieur le Recteur de l'Université, qu'une analyse et une évaluation des formations pourraient se faire environ un an après que les premiers diplômés se retrouvent sur le marché du travail en juillet 2008. Cette première appréciation des formations, qui est prévue dans le contrat que l'Université a signé avec l'Etat, a donc vraisemblablement été réalisée au cours de l'été 2009. Les membres de la Commission des Pétitions prendront, dans ce contexte, une décision quant à la marche à suivre au cours d'une prochaine réunion ;
- pour ce qui est de la pétition n°289 concernant l'inscription de la langue luxembourgeoise en tant que langue officielle dans la Constitution, Monsieur le Président se renseignera auprès de Monsieur le Président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle, afin de s'informer sur l'état du dossier et, le cas échéant, de clôturer la pétition ;
- concernant la pétition n°293 contre la défiguration de notre paysage d'Ardennes par l'implantation d'installations éoliennes, un courrier de rappel sera adressé au Ministère du Développement durable et des Infrastructures ;
- la pétition n°294 relative au prix de l'électricité pourra être clôturée.

5. Organisation pratique de la visite auprès du *Petitionsausschuss* à Berlin

Les membres de la Commission des Pétitions listent les points qu'il faudra traiter lors de l'entrevue avec leurs homologues du *Bundestag*. Au terme d'un bref échange de vues, il est retenu que le questionnaire joint en annexe 4 du présent procès-verbal sera transmis anticipativement aux membres du *Petitionsausschuss*.

Concernant le déroulement pratique de la journée du 14 juin prochain, Monsieur le Président informe les membres de la Commission que les services du *Bundestag* se proposent d'organiser une entrevue de 10h00 à 12h00 avec les membres du *Petitionsausschuss*. Cette entrevue sera suivie d'un déjeuner de travail, d'une visite du *Reichstag*, ainsi que d'un échange de vues avec des experts en charge des pétitions électroniques.

Pour finir, Monsieur le Président prie le groupe parlementaire LSAP de faire connaître dans les meilleurs délais le nom de la personne qui participera au déplacement.

En outre, étant donné que le représentant de *déi Lénk* ne prendra pas part à la visite, il propose à une seconde personne du groupe CSV d'y participer.

Un programme détaillé du déroulement de la visite sera mis à disposition des personnes concernées dans les meilleurs délais.

6. Divers

La prochaine réunion aura lieu le 8 juin à 14h30.

Luxembourg, le 8 juin 2010

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Camille Gira

ANNEXE 1 : projets de motion proposés par Monsieur le Président-Rapporteur

Motion

La Chambre des Députés,

Considérant la loi du 22 août 2003 instituant un Médiateur ;

Considérant que l'article 8 de cette loi dispose que « *le Médiateur présente annuellement à la Chambre des Députés un rapport dans lequel il établit le bilan de son activité* » ;

Considérant que, pour l'exercice 2008-2009, le Médiateur a présenté son rapport devant la Chambre en date du 29 octobre 2009 ;

Considérant que, dans ce rapport, le Médiateur s'est longuement attardé sur la problématique relative au fonctionnement des communes ;

Considérant que la Commission des Pétitions est chargée de la préparation du débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur et qu'elle a, au cours de la préparation de ce débat, également abordé la problématique des communes de manière approfondie, notamment en organisant une entrevue avec des représentants du SYVICOL en date du 4 février 2010 et avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 mars 2010 ;

Considérant que les conclusions que la Commission des Pétitions a tirées de ces entrevues et de ses réflexions subséquentes sont, d'une part, la nécessité d'un gain de temps dans les différentes procédures et, d'autre part, la nécessité de faciliter et de simplifier le travail des communes ;

Considérant que l'abolition des commissariats de district participerait grandement à cette simplification en rendant les relations entre les communes et leur Ministre de tutelle bien plus directes ;

Considérant que la réforme administrative ne doit pas seulement toucher l'Etat, mais aussi les communes ;

Invite le gouvernement :

- à abolir les commissariats de district,
- à mener une réflexion dans le but de mettre en place une meilleure uniformisation des procédures,
- à simplifier les relations entre l'Etat et les communes,
- à promouvoir une meilleure considération des communes par les autorités centrales.

La Chambre des Députés,

Considérant la loi du 22 août 2003 instituant un Médiateur ;

Considérant que l'article 8 de cette loi dispose que « *le Médiateur présente annuellement à la Chambre des Députés un rapport dans lequel il établit le bilan de son activité* » ;

Considérant que, pour l'exercice 2008-2009, le Médiateur a présenté son rapport devant la Chambre en date du 29 octobre 2009 ;

Considérant que, dans ce rapport, le Médiateur a mis en exergue la nécessité d'une réflexion approfondie sur une éventuelle réforme administrative ;

Considérant que la Commission des Pétitions est chargée de la préparation du débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur et qu'elle a, au cours de la préparation de ce débat, également abordé cette problématique, notamment en organisant une entrevue avec M. le Secrétaire général de la Chambre des Députés en date du 22 février 2010, afin de bénéficier de ses connaissances en matière de réforme administrative ;

Considérant que la Commission des Pétitions a, dans ce contexte, identifié plusieurs types de problème dans les administrations publiques tels l'accessibilité par les citoyens, la communication parfois inadaptée, la non-rationalisation des procédures administratives qui engendre bien souvent une surabondance de détails et de procédures ;

Considérant que les problèmes rencontrés au sein des administrations étatiques sont parfois dus à un manque de personnel, mais également à un manque de structuration, d'organisation et d'efficacité dans la façon de travailler et d'appréhender les missions à accomplir ;

Invite le gouvernement :

- à définir clairement les missions de l'Etat et des communes, afin de mettre en place une organisation étatique efficace et efficiente ;
- à ne pas hésiter à faire réaliser des audits internes et/ou externes, afin de savoir s'il y a lieu de procéder à des réformes structurelles dans une administration donnée ;
- à élaborer des organigrammes, qui apporteraient des informations sur le nombre et le profil des personnes indispensables au fonctionnement des administrations, sur la définition des tâches, les procédures de travail et la structuration entre les agents publics.

La Chambre des Députés,

Considérant la loi du 22 août 2003 instituant un Médiateur ;

Considérant que l'article 8 de cette loi dispose que « *le Médiateur présente annuellement à la Chambre des Députés un rapport dans lequel il établit le bilan de son activité* » ;

Considérant que, pour l'exercice 2008-2009, le Médiateur a présenté son rapport devant la Chambre en date du 29 octobre 2009 ;

Considérant que, dans ce rapport ainsi que dans chacun de ses précédents rapports, le Médiateur soulevé le fait que le problème de manque de personnel au sein de différentes administrations engendre des dysfonctionnements parfois très sérieux ;

Considérant que la Commission des Pétitions est chargée de la préparation du débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur et qu'elle a, au cours de la préparation de ce débat, également abordé la problématique du manque de personnel au sein de l'appareil étatique luxembourgeois et, d'une manière plus générale, la problématique du recrutement de personnel dans la Fonction publique ;

Considérant que, dans ce contexte, elle a organisé en date du 20 janvier 2010, conjointement avec la Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative, un échange de vues avec Madame la Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative au sujet du recrutement de personnel dans la Fonction publique ;

Considérant que, suite aux explications reçues au cours de cette réunion, les membres de la Commission des Pétitions ont constaté que la pratique du *numerus clausus* peut entraîner certaines aberrations, mais aussi qu'il existe des moyens pour passer outre cette pratique ;

Considérant que les membres de la Commission des Pétitions se sont demandés si cet instrument est encore pertinent et se sont donc interrogés sur l'opportunité de maintenir un tel mécanisme ;

Considérant que les membres de la Commission des Pétitions ont estimé que la décision d'engager du personnel supplémentaire au sein de la Fonction publique ne devrait pas être basée sur le seul critère budgétaire, mais qu'il y a lieu de trouver un juste équilibre entre critères organisationnels, évolution démographique et conséquences budgétaires ;

Invite le Gouvernement :

- à mener une réflexion approfondie sur la planification du personnel, en incluant la Chambre des Députés dans cette réflexion ;
- à adjoindre à chaque nouveau projet de loi déposé, outre une fiche financière, également une fiche des ressources humaines, aux fins de vérifier si le ministère ou l'administration concernée serait fonctionnellement capable d'exécuter la future loi. Ceci amènerait plus de transparence et un vote en parfaite connaissance de cause.

ANNEXE 2 : PROPOSITION DU GROUPE PARLEMENTAIRE CSU

Motion I

La Chambre des Députés,

Considérant la loi du 22 août 2003 instituant un Médiateur ;

Considérant que l'article 8 de cette loi dispose que « le Médiateur présente annuellement à la Chambre des Députés un rapport dans lequel il établit le bilan de son activité » ;

Considérant que, pour l'exercice 2008-2009, le Médiateur a présenté son rapport devant la Chambre en date du 29 octobre 2009 ;

Considérant que, dans ce rapport, le Médiateur a traité en détail la problématique relative au fonctionnement des communes ;

Considérant que la Commission des Pétitions est chargée de la préparation du débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur et qu'elle a, au cours de la préparation de ce débat, également abordé la problématique des communes de manière approfondie, notamment en organisant une entrevue avec des représentants du SYVICOL en date du 4 février 2010 et avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 mars 2010 ;

Considérant que les conclusions que la Commission des Pétitions a tiré de ces entrevues et de ses réflexions subséquentes sont, d'une part, la nécessité d'un gain de temps dans les différentes procédures et, d'autre part, la nécessité de faciliter et de simplifier le travail des communes ;

Considérant dans ce contexte que l'accord de coalition de 2009 prévoit, à côté de la suppression du double degré de contrôle opéré par les commissariats de districts et le Ministère de l'Intérieur, une redéfinition de la fonction de commissaire de district ainsi que la création d'une administration unique avec plusieurs bureaux décentralisés ;

Considérant qu'il est également nécessaire de revoir les relations entre l'Etat d'une part, et les communes, d'autre part ;

Considérant que les mesures retenues dans l'accord de coalition de 2009 contribueraient grandement à la simplification administrative souhaitée et amélioreraient les relations entre l'Etat et les communes ;

Considérant que le Médiateur a également soulevé dans ses différents rapports la question délicate du manque de personnel au sein des différentes administrations publiques ;

Considérant que, dans ce contexte, la Commission des Pétitions a organisé en date du 20 janvier 2010, conjointement avec la Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative, un échange de vues avec Madame la Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative au sujet du recrutement de personnel dans la Fonction publique ;

Considérant que la Commission des Pétitions est parvenue à la conclusion qu'il faille à l'avenir prévoir de manière plus correcte les ressources humaines nécessaires dans le cadre de projets de lois d'envergure nécessitant p.ex. la mise en place de nouvelles structures ou l'extension de celles existantes afin de mieux évaluer les besoins en personnel et pallier ainsi le problème du manque de personnel ;

Invite le gouvernement :

- à mettre en œuvre l'accord de coalition de 2009 :
 - en supprimant le double degré de contrôle actuellement opéré par les commissariats de districts et le Ministère de l'Intérieur,
 - en redéfinissant la fonction de commissaire de district et,
 - en créant une administration unique avec plusieurs bureaux décentralisés ;
- à réfléchir à la meilleure façon de simplifier et uniformiser les procédures ;
- à revoir les relations entre l'Etat et les communes dans le sens d'une meilleure articulation de celles-ci ;
- à adjoindre dans le cadre des projets d'envergure nécessitant la mise en place de nouvelles structures ou l'extension de celles existantes, outre une fiche financière, également une fiche des ressources humaines.

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif des travaux en suspens (mis à jour au 8 juin 2010)

	<u>Intitulé</u>	<u>Initiateurs</u>	<u>Dépôt</u>	<u>Travaux de la Commission</u>	<u>Suivi</u>
273	Pétition contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux lacs de la Haute-sûre	<i>Sportfëscher vum Stauséi</i>		Pétition clôturée puis rouverte en 12/2008 suite à un courrier des pétitionnaires. Nouveau courrier des pétitionnaires en 11/09	Demande de prise de position au Ministre en 12/2008. Nouveau courrier en 10/09, ainsi qu'en 06/2010
277	Pétition soutenant la proposition de loi 5617	Initiative « <i>Roude Léiw</i> »	02/2007	06/03/07 : examen de la pétition	Renvoi à la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle. Prise de position du Gouvernement transmise aux pétitionnaires en 03/2008. Dépôt du projet de loi 6087
278	Pétition concernant la fermeture éventuelle des bureaux des Postes à Rambrouch	Conseil communal de Rambrouch	02/2007	06/03/07 : examen de la pétition 06/2010 : clôture de la pétition	Courrier au Ministre des Postes en 03 et 09/2007. Réponse en 10/2007
279	Pétition concernant la sauvegarde du diplôme d'ingénieur industriel	AGITE	02/2007	06/03/07 : examen de la pétition 22/03/07 : entrevue avec les pétitionnaires 24/04/07 : entrevue avec le recteur de l'Université	Courriers à la FEDIL, la Chambre de Commerce et le Chambre des Métiers. Courrier aux pétitionnaires en 09/2007
280	Pétition « <i>Fir d'Natur a géint d'Klappjuegd</i> »	Comité pour la Défense des droits des animaux	03/2007	22/03/07 : examen de la pétition	Renvoi à la Commission de l'Environnement
284	Pétition en faveur du maintien de la chasse traditionnelle	FSHCGDL	06/2007	18/09/07 : examen de la pétition	Renvoi à la Commission de l'Environnement
289	Pétition concernant l'inscription de la langue luxembourgeoise en tant que langue officielle dans la Constitution	<i>Initiativ fir eis Sprooch</i>	05/2008	25/06/08 : examen de la pétition	07/2008 : renvoi de la pétition à la Commission des Institutions et de la Réforme constitutionnelle et demande de prise de position à M. le Ministre d'Etat
290	Pétition contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach	<i>Fir méi Liäwensqualität</i>	11/2008	20/11/08 : examen de la pétition 15/12/08 : entrevue avec les pétitionnaires 05/02/09 : entrevue avec des représentants du Gouvernement	
293	Pétition contre la défiguration de notre	Jean-Luc KREMER	10/2009	13/10/09 : examen de la pétition	Courrier pour prise de position

Tableau récapitulatif des travaux en suspens (mis à jour au 8 juin 2010)

	paysage d'Ardennes par l'implantation d'installations éoliennes			17/11/09 : entrevue avec les pétitionnaires	au MDDI en 11/09, ainsi qu'en 06/2010
294	Pétition relative au prix de l'électricité	Jos Kiefer Bruch	05/2009	13/10/09 : examen de la pétition 06/2010 : clôture de la pétition	Courrier à l'ILR pour prise de position en 10/09. Réponse en 11/09 et transmis de cette réponse aux pétitionnaires
295	Pétition contre l'extension de l'interdiction de fumer	Christiane Shinn-Aritto	12/2009	06/01/10 : examen de la pétition	01/10 : transmission de la pétition à la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale
296	Pétition pour l'ouverture du mariage aux couples homosexuels	Rosa Lëtzebuerg	02/2010	18/03/10 : examen de la pétition	03/10 : transmission de la pétition à la Commission juridique
297	Pétition « Fir e mënschefrëndlecht Wunnen an Uertschaften mat Liewensqualitéit »	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	03/2010	18/03/10 : examen de la pétition 03/05/10 : entrevue avec les pétitionnaires	05/10 : transmission à la Commission des Affaires intérieures
298	Pétition pour la protection et la sauvegarde du Parc Gerlache à Differdange	Riverains du Parc	05/2010	02/06/2010 : examen de la pétition 06/2010 : clôture de la pétition suite à décision d'irrecevabilité	

ANNEXE 4

Fragen zur Behandlung von öffentlichen Petitionen

- 1) Die Zulässigkeit der öffentlichen Petition: Wer entscheidet über die Zulässigkeit einer öffentlichen Petition und nach welchen Kriterien?
- 2) Wie viele Personen stehen dem Ausschussdienst insgesamt bei der Bearbeitung der Petitionen zur Verfügung?
- 3) Wie erfolgt konkret und schrittweise die technische Bearbeitung der Petition?

Beispiele:

- Wie erfolgt die Einstellung einer Petition auf einer offiziellen Internetseite?
- Wie wird die Kontrolle durchgeführt, insbesondere die Überprüfung, ob ein und dieselbe Person eine Petition mehrmals unterzeichnet hat?

A. Welches sind die Funktionalitäten Ihres elektronischen Petitionssystems (funktionale Abdeckung Ihres Systems)?

B. Welche technische Lösung wurde angewandt?

- C. Wurde die Implementierung von einem internen und/oder externen Team durchgeführt?
- D. Welches war die Zusammensetzung der Projektgruppe (Anzahl und Profil der Mitarbeiter)?
- E. Wie hoch war das Gesamtbudget des Projekts und welches war die Aufteilung (in tausend Euro ohne MwSt.)?
- a) Budget für Analyse, Entwicklung/Programmierung, Software und Lizenzgebühren
 - b) Budget für Hardware
 - c) Budget für andere Kosten
- F. Welches war die Ausführungszeit des Projekts (Zeit zwischen dem Beginn der Analyse und der Inbetriebnahme des Programms)?
- G. Beinhaltet Ihr elektronisches Petitionsprogramm Diskussionsforen?
Wird für jede Petition ein Diskussionsforum eröffnet?
- H. Welche Signaturformen werden von Ihrem elektronischen Petitionssystem anerkannt? Erfordert das System eine gesetzlich anerkannte elektronische Signatur?
- I. Welches war die Auswirkung Ihres elektronischen Petitionssystems auf die Anzahl der eingereichten Petitionen (grössere Anzahl - praktisch gleichbleibende Anzahl - geringere Anzahl)?

J. Werden die elektronisch eingereichten Petitionen systematisch im Rahmen einer Plenarsitzung des Bundestages diskutiert?